Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

FF 2024
www.fedlex.admin.ch
La version électronique
signée fait foi

Communication de l'Administration fédérale des contributions (AFC) – Assistance administrative

1. Afin de lui permettre de faire valoir son droit d'être entendu, l'AFC invite P. B., né le 5 novembre 1972, ressortissante belge, à désigner, dans un *délai de 10 jours* dès publication, un représentant en Suisse autorisé à recevoir des notifications, respectivement à transmettre à l'AFC une adresse actuelle en Suisse.
2. Le nom et l'adresse du représentant, respectivement l'adresse actuelle en Suisse de la personne habilitée à recourir, doivent être communiqués à l'AFC par e-mail, à administrative.assistance@estv.admin.ch, ou à l'adresse suivante:

   Administration fédérale des contributions, Eigerstrasse 65, CH-3003 Berne.

10 janvier 2024 Administration fédérale des contributions